



Cabinet de la ministre

Paris, le mardi 7 février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stratégie nationale pour la Biodiversité Le programme d'actions en marche

La qualité de l'air, notre nourriture, l'approvisionnement en combustibles, l'eau douce ou encore les médicaments, sont parmi les services rendus par la nature indispensables à la vie sur Terre. Comme pour le climat, le coût de l'inaction concernant la préservation de la biodiversité a été estimé, il est évalué à environ 7 % du PIB mondial à l'horizon 2050¹.

62 projets en faveur de la biodiversité

La Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, comme le Grenelle de l'Environnement et de la Mer, marque la volonté du Gouvernement d'investir dans la préservation de la biodiversité. L'annonce aujourd'hui des lauréats de l'appel à projets, lancé le 18 juillet dernier, va permettre le financement de 62 nouveaux projets pour un total de plus de 10 millions d'euros.

« La première satisfaction est le succès rencontré par cet appel à projets, qui a mobilisé une grande diversité d'acteurs : entreprises, collectivités, associations, chercheurs et opérateurs de l'État, souvent en partenariat. Je me félicite que la protection de la biodiversité ne soit plus le parent pauvre des politiques environnementales, et que chacun ait à l'esprit qu'investir aujourd'hui pour enrayer l'érosion de la biodiversité, c'est épargner pour notre futur », a rappelé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Les projets retenus dans cette première vague de sélection couvrent l'ensemble du territoire national, l'Hexagone comme l'Outre-mer, et visent à :

- rétablir des continuités écologiques en adaptant les infrastructures de transport existantes aux besoins de circulation de la faune,
- restaurer les écosystèmes et les habitats naturels de la faune et de la flore sauvages,
- lutter contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'Outre-mer,
- aider à la conservation et l'utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières économiques de proximité, par exemple autour de la production, du traitement et de l'utilisation du bois,
- développer des éco-technologies dans le domaine du génie écologique.

Les résultats des deux autres appels à projets portant sur le renforcement des infrastructures agro-écologiques et la valorisation de la Trame Verte et Bleue en milieu urbain seront annoncés à la fin du mois de février.

¹ D'après le rapport sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité remis en novembre 2009 à la Commission européenne par Pavan Sukhdev.

Création d'un instrument de financement dédié à la biodiversité : le FIBRE

Par ailleurs, le décret de création du Fonds d'Investissement pour la Biodiversité et la Restauration Ecologique (FIBRE) annoncé par le Président de la République le 20 octobre 2011 a été signé par la ministre de l'Écologie.

Ce fonds doit permettre de soutenir des projets de restauration de la biodiversité pour maintenir les services éco-systémiques qu'elle nous donne. Il soutiendra notamment des projets de réhabilitation des continuités écologiques et des milieux afin d'accompagner la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Il est doté de 25 M€ pour 2012, ce qui permet de relancer dès à présent deux nouveaux appels à projets.

Rénovation de la gouvernance

Enfin, face à la multiplication des commissions et instances traitant de la biodiversité², Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a confié le 25 octobre au préfet Dominique SCHMITT la présidence d'un groupe de travail pour proposer une réforme de la gouvernance de la biodiversité.

Les objectifs de cette réforme sont de mieux associer toutes les parties prenantes, de contribuer à l'ancrage des stratégies dans les territoires et de gagner en efficacité, cohérence et lisibilité.

Les propositions du groupe de travail du préfet Dominique SCHMITT remises à la ministre le 3 février visent à fonder la nouvelle gouvernance nationale uniquement sur deux instances :

- le Comité national de la biodiversité, instance de concertation et de consultation, dont la composition est de type Grenelle (5 collèges de 12 membres, 2 scientifiques du Conseil scientifique et technique de la biodiversité et 12 établissements publics avec voix consultative) ;
- le Conseil scientifique et technique de la biodiversité qui rassemble des scientifiques et des experts reconnus (universitaires, chercheurs d'établissements publics, experts naturalistes...) et dont les avis éclairent les travaux du comité national de la biodiversité.

Cette architecture serait également déclinée au niveau régional.

Le rapport contenant l'ensemble des propositions du groupe de travail est soumis à la consultation du public pendant une durée d'un mois, à l'adresse suivante :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Contacts presse :

Anne DORSEMAINE : 01 40 81 72 36
Aurore LONGUET : 01 40 81 31 59

² Comité national Trame Verte et Bleue, Conseil national de la protection de la nature, Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, Comité national de suivi et de concertation Natura 2000, Groupe national zones humides, Comité de pilotage national dédié à l'élaboration de la stratégie de création des aires protégées, Groupe national de suivi de la stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs amphihalins, Comité de révision (puis de suivi) de la stratégie nationale pour la biodiversité...